



Chemin d'Orveau
91820 VAYRES SUR ESSONNE

Téléphone : 01 64 57 90 19

Télécopie : 01 64 57 85 59

Département de l'ESSONNE

Le 6 juin 2017

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL Du 2 Juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le deux juin à vingt heures trente-trois minutes, le conseil municipal de la commune de Vayres-sur-Essonnes, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Jocelyne BOITON, Maire :

Etaient présents :

Tous les membres en exercice, sauf :

- Madame FRANKE ayant donné pouvoir à Madame SERRANO,
- Monsieur BARBOT ayant donné pouvoir à Madame TEYSSEYRE,
- Monsieur CHAUSSARD absent excusé,
- Monsieur GRARD absent excusé,
- Madame AH-TONG absente,
- Madame PICHARD absente.

Monsieur CARON est désigné secrétaire de séance.

Le précédent procès-verbal du 3 mai 2017 est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire propose d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Motion du PNR concernant les couloirs aériens,
- Proposition d'installation par le SIEGIF, d'une borne de recharge pour les véhicules électriques
- Point sur les rythmes scolaires,
- Point sur la proposition de l'aménagement de « la Mare » par le PNR.

L'ORDRE DU JOUR APPELLE

1) Convention d'adhésion au CLIC avant transfert de compétence à la CCVE

A compter du 1^{er} juillet 2017, dans le cadre de l'action en faveur des personnes âgées ou en perte d'autonomie pour favoriser le maintien à domicile, la CCVE est appelée à :

- o Gérer et coordonner les services d'aide au maintien à domicile communautaires, situés à Vert-le-Grand et Mennecy ;

- Coordonner, animer et verser des subventions au réseau associatif d'aide à la personne, dépendante, âgée, handicapée, rencontrant des difficultés ponctuelles ou définitives pour l'accomplissement des actes élémentaires de la vie quotidienne (Associations : ASAD – Association Santé à Domicile et ASAMDTA – Association de Soins, d'Aide-Ménagère à Domicile et de Transport Accompagné).

La CCVE souhaite également offrir à l'ensemble des administrés les services du CLIC Orgessonne (niveaux 2 et 3, le niveau 1 d'accueil téléphonique ne nécessitant pas d'adhésion).

Or, pour pouvoir transférer cette activité, il faut que la commune soit déjà adhérente à cette association. Cependant, du fait que la population Vayroise n'utilisait pas ou très peu les services proposés par le CLIC (éloignement du siège à Brétigny, doublon avec les services proposés par d'autres associations-ASAMDTA ou résidence Saint Jacques de Boutigny) la commune a pris la décision en 2015 de ne plus adhérer.

L'adhésion de la commune au CLIC sur les six derniers mois de l'année 2017 permettrait de transfert de compétences à la CCVE au 1^{er} juillet en même temps que les autres communes déjà adhérentes. Les Vayrois pourraient ainsi bénéficier du service dès ce 2^e semestre 2017. La cotisation à cette association sera par la suite enlevée de notre attribution de compétence.

Les principales missions du CLIC sont les suivantes :

- Accueil et écoute des personnes âgées et/ou handicapées recherchant des informations ou de l'aide pour eux-mêmes ou pour un membre de leur famille ou pour toute autre personne qui le désirerait.
- Informations et conseils (complets et actualisés) concernant toutes les structures médicales, paramédicales et sociales que pourraient nécessiter les personnes âgées ou handicapées du secteur couvert par le CLIC.
- Orientation et élaboration des plans d'aide.
- Diagnostic et évaluation des besoins en matière d'aide et d'habitat.
- Accompagnement des personnes aidées et des familles, qui en ont besoin, dans les principales démarches.
- Favoriser les relations entre professionnels médico-sociaux, institutionnels et associations.

La majorité des conseillers municipaux souhaite conserver pour l'année 2017 la position prise initialement en 2015, ce qui ne préjuge pas d'une adhésion ultérieure dans le cadre du transfert de compétence à la CCVE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 1 voix pour, 8 voix contre et 2 absentions, refuse les modalités de la convention d'adhésion au CLIC pour l'année 2017.

II) Révision de délibérations

1) Projet Extension et rénovation de la Salle Cardon

Madame le Maire explique qu'il est nécessaire de reprendre la délibération du 27 janvier 2017 concernant le projet d'extension et rénovation de la Salle Cardon afin de corriger une erreur dans le montant total (le détail était correct à l'arrondi près). Au niveau de l'approbation du programme définitif, le montant total (comprenant les frais d'étude) est de : 732 298 € (au lieu de 725 000 € indiqués dans la délibération) et le montant « APS Rénovation/extension » est de 657 298 € (au lieu de 657 300 €).

La demande d'aide sollicitée auprès de la Région Ile-de-France et du Département de l'Essonne pour le contrat rural reste à hauteur de 259 000 € HT (soit 70 % du plafond subventionnable de 370 000 € HT).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la correction de ces montants concernant le projet d'extension et rénovation de la Salle Cardon et maintient l'autorisation de Madame le Maire à solliciter la région Ile-de France et le département de l'Essonne pour un nouveau contrat rural à hauteur de 259 000€ HT.

- Pour ce même projet, Madame le Maire rappelle que lors de la séance du 27 janvier 2017, il a été également proposé de solliciter le programme européen Leader pour un plafond de subvention à 30 000 € HT sur la partie isolation thermique à base de chanvre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, maintient l'autorisation de Madame le Maire à solliciter le programme européen leader pour une demande de subvention à hauteur de 30 000€ HT sur la partie isolation thermique à base de chanvre.

2) Classe découverte de Mars 2017

Lors de la séance du 16 décembre 2016, le Conseil Municipal a approuvé la participation de la Mairie pour la Classe de neige prévue en Mars 2017 à hauteur de 5400 €.

Finalement, il y a eu deux enfants de plus à partir. Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de prendre en compte les 36 élèves réellement partis (30 enfants seuls et 6 fratries).

La proposition de participation de la Mairie était de : 150 € / enfant,
175 € / enfant pour les fratries (soit une aide supplémentaire de 25 € par enfant).

Le montant de participation de la Mairie serait donc de : 5 550 € (soit 4 500 € pour 30 enfants + 1 050 € pour 6 enfants).

Les parents des enfants ont participé à hauteur de 230 € (pour un enfant) et 205 € (pour 2 enfants).

La municipalité avançant la totalité de la facture de la classe de neige pour une dépense de 15 858 € TTC, l'école élémentaire reverse le complément que la Mairie et les parents d'élèves ne prennent pas à leur charge y compris l'aide aux familles en difficultés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la participation de la Mairie pour un montant total de 5 550 € ainsi que les participations des parents et de l'école élémentaire.

3) Changement de statuts du SIARCE

Le 25 janvier 2017, le Comité Syndical a délibéré unanimement sur le projet de modification des statuts du SIARCE créé par arrêté inter-préfectoral en date du 19 décembre 2016, afin de :

- préciser que le SIARCE est un syndicat à la carte,
- modifier le nombre de sièges et leur répartition afin d'assurer une meilleure représentativité des collectivités adhérentes,
- détailler précisément les compétences,
- établir l'organisation et le fonctionnement des instances inhérentes au comité syndical nouvellement installé.

La commune est invitée à délibérer des statuts modifiés.

Les services de la Préfecture (DRCL/ Bureau de contrôle de légalité et de l'intercommunalité), par courrier, en date du 14 mars 2017 reçu le 17 courant ont demandé de modifier les statuts, dans leur rédactions, aux articles 3, 8, 9, 10, 13 et 17.

Le Comité Syndical du SIARCE, a délibéré unanimement sur les statuts modifiés, conformément aux observations de la Préfecture, le 30 mars dernier.

La poursuite de la procédure entraîne donc la nécessité, conformément à l'article L5211-20 du CGCT, que la commune se prononce à nouveau sur les statuts modifiés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, reprend sa délibération en date du 6 avril 2017 ayant pour objet d'adopter la modification des statuts, proposée et votée par le comité syndical du SIARCE lors de sa réunion du 25 janvier 2017,

Adopte la modification des statuts, proposée et votée par le comité syndical du SIARCE lors de sa réunion du 30 mars 2017, ci-annexés

Et demande à Madame la Préfète de l'Essonne et Messieurs les préfets de Seine et Marne et du Loiret de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts du Syndicat.

III) Appui de la commune à la motion du PNR – couloirs aériens

Depuis de nombreuses années, le Parc naturel régional du Gâtinais français demande que le problème des nuisances aériennes soit traité à sa source sachant que tous les habitants sont concernés.

Afin de le soutenir le Parc dans sa démarche, il est proposé aux communes adhérentes d'appuyer la demande, c'est-à-dire que :

- Les arrivées face à l'est ne descendent à 1200 mètres qu'après le survol de Brétigny (soit 30km plus loin qu'actuellement) ;
- Les procédures d'arrivées soient de moindre bruit, avec par exemple la sortie des trains d'atterrissage retardée (comme il est fait à l'aéroport de Nice) ;
- Les avions de Roissy, suite à la fermeture d'Orly la nuit (23h30 à 6h00), continuent à utiliser les mêmes couloirs que le jour, qui sont des routes à moindre bruit au lieu de prendre des trajectoires directes ;
- Les trajectoires directes soient interdites et donc les couloirs respectés ;
- Le couvre-feu d'Orly soit maintenu même à long terme ;
- Les avions bruyants tels que les gros porteurs soient rapidement remplacés par des avions gros porteurs de nouvelles générations ;
- Les procédures de décollage soient de moindre bruit avec une montée rapide terminée à 2 000 mètres au lieu de 1 000 mètres actuellement,
- La recherche soit favorisée au moins au niveau européen pour la réduction du bruit externe de l'avion.

Ces 8 demandes des élus ruraux du Sud francilien ont pour objectif de commencer à faire d'Orly le 1^{er} aéroport « vertueux » de la métropole de faire en sorte que les engagements pris suite à l'enquête publique soient appliqués.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve cette motion comprenant 8 demandes pour améliorer la gestion des couloirs aériens franciliens.

IV) Infrastructure de recharge pour véhicules électriques (IRVE)

Le S.I.E.G.I.F. souhaite déposer une demande de subvention auprès de la Région IDF afin de financer une partie du déploiement des infrastructures de recharge pour véhicule électrique (40%). Ce projet de déploiement de bornes porté par le S.I.E.G.I.F. et la S.I.C.A.E., s'inscrit pleinement dans la politique nationale en matière de transition énergétique et doit contribuer au développement d'un mode de déplacement plus respectueux de l'environnement. Ce projet doit présenter un niveau d'interopérabilité satisfaisant.

C'est dans ce contexte que le S.I.E.G.I.F. et la S.I.C.A.E. ont constitué un groupement de commande pour la fourniture, la pose et le raccordement des bornes de recharge pour VE sur la concession du S.I.E.G.I.F.

22 bornes au minimum seront installées sur la concession, soit 1 borne par commune adhérente au S.I.E.G.I.F. Pour l'installation de cette première borne, le SIEGIF et la SICAE prendrait à leur charge le complément de l'installation (60%) ainsi que l'ensemble de l'exploitation (114,95€ HT mensuel) et le coût des kWh consommés. Ceux-ci seront facturés aux usagers 1€ les 30 premières minutes et 0,50€ les 30 minutes supplémentaires avec un paiement par carte bancaire.

Le choix du matériel tient compte des nombreux critères du Livret Vert et permet à partir d'un seul point de comptage électrique sur le domaine public, d'alimenter deux prises et d'équiper deux places contiguës de stationnement. Le coût d'installation d'une borne est de 12569,47€ HT

La commune n'aura donc aucune charge financière pour ce premier équipement qui sera propriété du SIEGIF et la SICAE en assurera la gestion, la maintenance et l'exploitation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve les travaux d'installation d'une première IRVE sur la commune sans aucun frais pour celle-ci, accepte le principe de financement du projet, s'engage à accorder au SIEGIF une autorisation d'occupation du domaine public permettant l'implantation de cette IRVE, autorise la SICAE à assurer la gestion, la maintenance des équipements et du système d'exploitation, approuve le transfert de compétence de l'IRVE de la commune vers le SIEGIF.

V) Point information scolaire

- Les nouveaux effectifs permettraient le maintien de la 3ème classe à l'école élémentaire. En attente d'une confirmation de l'éducation nationale.
- Le nouveau gouvernement évoque la possibilité pour les communes qui le souhaitent d'un retour à la semaine de 4 jours, mais aucune décision officielle n'est à ce jour parue. Il semble que les communes avoisinantes se positionnent en faveur de la semaine de 4 jours et il apparaît nécessaire qu'un consensus soit trouvé entre elles, tout particulièrement avec celle de Boutigny (centre de loisirs). Le Conseil supérieur de l'Education se réunit le 08 juin prochain pour étudier un nouveau décret. Nous pourrions mieux nous prononcer après en prenant l'avis des conseils d'écoles des deux écoles. En l'état, 5 des 9 conseillers municipaux présents se prononcent pour un retour à la semaine de 4 jours.
L'orientation de la commune à ce sujet sera donnée aux parents avant le départ des grandes vacances.

Le conseil municipal prend acte.

VI) Aménagement de la mare - PNR

Dans le cadre de l'appel à projet du PNR « Plantons nos paysages », la première réunion de concertation a eu lieu le 19 mai pour recueillir nos souhaits afin de réaliser une esquisse de projet. La préparation du sol devra être fait par la commune en amont et les plantations pourront faire l'objet d'une journée de chantier avec les vayrois et les écoles du village. La date reste à définir (fin octobre ?). Une réunion se tiendra en mairie le 16 juin à 14h pour finaliser le projet.

Le conseil municipal prend acte.

VII) Questions diverses

Rappel de la fête du village le 10 juin :

montage des stands vendredi, tenue des stands, etc... Seulement 37 inscriptions au repas du soir à ce jour, effectif qui pose toujours problème pour le maintien de l'activité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures vingt minutes.

Le Maire,
Jocelyne BOITON

